



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

réuni le 07/03/2022

heure de début de séance : 18 heures 05

heure de fin de séance : 18h20

	NOM Prénom	Qualité
Président de séance	Jean-Louis BECKER	PROVISEUR
Secrétaire de séance	Claire NGUYEN	PROVISEURE ADJ.

Nombre de membres présents : 14 présents + 6 à distance, soit 20 membres

Quorum : 16

Le procès-verbal de la séance du précédent C.A. réuni le 31/01/2022

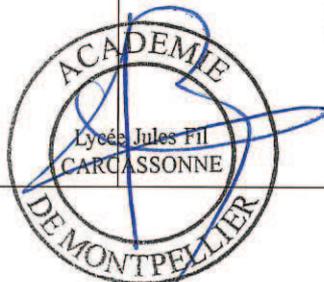
est approuvé

est refusé

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de pages	Observations éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
I	AFFAIRES FINANCIERES	1	
II			
III			
IV			
V			
VI			
VII			
VIII			
IX			
X			
XI	QUESTIONS DIVERSES	2	
	TOTAL	3	

le 9 mars 2022

Signature du Président de séance	Signature du Secrétaire de séance
Jean-Louis BECKER	NGUYEN Claire





ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 07/03/2022

sous la présidence de : Monsieur Jean-Louis BECKER

		Présents	Absents	Excusés
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION				
- Chef d'établissement : M. BECKER Jean-Louis		X		
- Adjoint : Mme NGUYEN Claire		X		
- Gestionnaire : M. ARNAL Joël		X		
- Conseiller Principal d'Education : Mme PASCAL				X
- Directeur adjoint S.E.G.P.A. :				
- D.D.F.P.T. : M. MARESCAL Laurent		X		
PERSONNALITES				
- de la collectivité de rattachement : M. ANDRIEU Philippe M. COSTE Alain		X		X
- de la commune siège et éventuellement groupe de communes		1 – Mme BARDOU Magali 2 – Mme RIVEL Tamara	X	X
- qualifiées		M. TIBERTI Christian	X	
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS				
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation				
1 – Mme ROY Claudine, suppléante		X		
2 – M. GHAOUTI Anthony		X		
3 – M. DENJEAN David		X		
4 – Mme CORRADIN Dominique		X		
5 – M. SLIMAK Arthur		X		
6 – Mme ABAUZIT Karine			X	
7 – M. BRUGIERE Bertrand		X		
- au titre des personnels A.T.O.S.S. :				
1 – M. BATIGNE Frédéric		X		
2 – Mme CROUET Aurélie		X		
3 – M. SQUILBIN Luc		X		
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES				
-parents	1 – Mme BAILLARIN Christelle			X
	2 – Mme ROLLAND Sandrine	X		
	3 – Mme DE LANGLE Nathalie			X
	4 – Mme PONTICO Laurence		X	
	5 – Mme POCHODAJ Valérie	X		
- élèves	1 – Mme HAWKINS Elise		X	
	2 – M. DELRIEU Merlin		X	
	3 – M. CUCCIA Nicolas	X		
	4 – Mme LOUKILI Chaïmaa	X		
	5 – Mme LAHMER Kadja	X		
MEMBRES CONSULTANTS				



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE



LYCEE POLYVALENT JULES FIL
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 07/03/2022

- N° de séance : 4

Chapitre : I

Nature : AFFAIRES FINANCIERES

I – MOBILITES ERASMUS : PAYS-BAS, ESPAGNE, ITALIE :

Présentation par M. Arnal, adjoint gestionnaire, du projet de mobilité vers l'Espagne.
Vote : unanimité.

Le Conseil d'administration autorise l'organisation d'une mobilité scolaire dans le cadre du programme ERASMUS+ à Totana (Espagne) du 27 mars au 9 avril 2022 pour 3 élèves avec une participation volontaire des familles de 50 €.

Présentation par M. Arnal, adjoint gestionnaire, du projet de mobilité vers l'Italie.
Vote : unanimité.

Le Conseil d'administration autorise l'organisation d'un échange scolaire dans le cadre du programme ERASMUS+ à Tarquinia (Italie) du 8 au 14 mai 2022 pour 12 élèves avec une participation volontaire des familles de 50 €.

Présentation par M. Arnal, adjoint gestionnaire, du projet de mobilité vers les Pays-Bas.
Vote : unanimité.

Le Conseil d'administration autorise l'organisation d'un échange scolaire dans le cadre du programme ERASMUS+ à Hengelo (Pays-Bas) du 17 au 22 mai 2022 pour 12 élèves avec une participation volontaire des familles de 50 €.



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité



LYCEE POLYVALENT JULES FIL
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE et NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 07/03/2022

- N° de séance : 4

Chapitre : XI

Nature : QUESTIONS DIVERSES

I – QUESTIONS DEPOSEES PAR LES REPRESENTANTS DES ENSEIGNANTS (UpJF) :

Répartition des IMP dans le lycée :

Pourrions-nous avoir un tableau récapitulatif clair et précis sur la répartition actuelle des IMP en fonction des missions particulières accomplies par les différents acteurs de l'établissement : nombre d'IMP/ missions accomplies/ nom de la personne ou discipline.

Serait-il envisageable en conseil pédagogique pour la prochaine rentrée scolaire de revoir cette répartition ?

Pour quelle raison concernant la coordination, l'IMP tient-elle compte du nombre de collègues (nombre qui n'est pas précisé dans le PV du CA de juin 2021) ?

Réponse du Chef d'établissement : oui le document va être envoyé, la réactualisation se fait chaque année, notamment en cas de variation des IMP allouées.

La ventilation est évoquée chaque année en Conseil pédagogique, avec une préparation en amont pour permettre une répartition équitable.

Plus il y a d'enseignants à coordonner, plus il y a de travail. L'équipe de direction tente d'établir des règles afin de répartir au mieux les IMP allouées à l'établissement.

Il faut établir des principes de répartition afin d'intégrer les contraintes de chaque discipline.

Chaque année, la répartition est revue en concertation avec les enseignants, en fonction des retours qui sont faits à l'équipe de direction.

Nous essayons d'être au plus juste, tout en faisant avec l'enveloppe qui nous est allouée.

Question d'une enseignante : chaque année il y a de nouvelles missions, et chaque année nous en avons moins, pourquoi ?

Monsieur le Proviseur indique ne pas avoir de réponse à apporter à cette question.

Il précise que le versement de l'IMP se fait après service fait, en fin d'année donc.